ÉGLISE CATHOLIQUE EN CHARENTE
Diocèse d'Angoulême

Que léguer à l'Eglise ?

Tout type de bien (numéraire, compte titres, bien immobilier, meubles…)
Sous toute forme (legs universel, particulier, en nue propriété, assurance-vie…)

En savoir plus

Demande de brochure Legs, Donations et Assurances-vie :
Je souhaite recevoir en toute confidentialité et sans engagement des informations sur les Legs, Donations et Assurances-vie.
Pour cela, j'envoie un email au service de l'économat

©2026 - Diocèse d'Angoulême - 06/10/2026 -
https://charente.catholique.fr/services/soutenir-le-diocese/les-dons-possibles/les-legs-et-donations/que-leguer-a-leglise/